



République Française

Liberté – Égalité – Fraternité

Département du Val d'Oise - Commune d'Eaubonne

## DÉCISION DE LA MAIRE

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

N° 2026 / 247

### CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL COMMERCIAL D'UNE SURFACE DE 67 M<sup>2</sup> SIS 16 AVENUE DE BUDENHEIM

LA MAIRE,

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 ;

**VU** la délibération n°2026-022 du Conseil Municipal du 28 mars 2026 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

**VU** la décision municipale n°2022/494 du 28 octobre 2022 portant sur la fixation du montant du loyer de la boutique éphémère Aux Bonnes Créations à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**VU** les documents déposés par l'association Mission Locale de la Vallée de Montmorency, dont le siège social est sis 100 rue Django Reinhardt – 95370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES, immatriculée sous le numéro SIRET 39963316300080 ;

**CONSIDÉRANT** que l'association Mission Locale de la Vallée de Montmorency remplit les conditions nécessaires pour l'occupation du local communal à destination de boutique éphémère, d'une surface de 67 m<sup>2</sup> situé au rez-de-chaussée sis 16 avenue de Budenheim à Eaubonne, pour une activité de vente de vêtements et accessoires de seconde main ;

## DÉCIDE

↳ **ARTICLE 1 : DE CONCLURE** avec l'association Mission Locale de la Vallée de Montmorency, une convention d'occupation du local commercial d'une surface de 67 m<sup>2</sup> situé au rez-de-chaussée des locaux sis 16 avenue de Budenheim à Eaubonne, à titre gratuit en sa qualité d'association ;

↳ **ARTICLE 2 : D'AJOUTER** que cette occupation prendra effet à compter du lundi 6 juillet 2026 jusqu'au lundi 3 août 2026 matin ;

↳ **ARTICLE 3 : DE PRÉCISER** que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Argenteuil et ampliations en seront adressées à Madame la Trésorière Principale de Franconville Le Parisis.

Eaubonne, le **06 JUL. 2026**

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 06/07/2026

Publiée le : 06/07/2026

Exécutoire le : 06/07/2026

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication  
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Valérie POULIQUEN

Arnaud AGNONA

Cheffe Secrétariat Général

Directeur DAGAJ

Karima BENTOUT

Lylian SÉNÉCHAL

DGA Ressources

Directeur Général des Services

La Maire,  
Vice-Présidente de la Communauté  
d'agglomération Val Parisis,



Mme José BEULANDE

**Hôtel de Ville**  
1 rue d'Enghien  
95600 Eaubonne  
01 34 27 26 00  
eaubonne.fr

Accusé de réception en préfecture  
095-219502036-20260706-DEC2026-247-AU  
Date de réception préfecture : 06/07/2026

Toute correspondance doit être adressée à Madame la Maire